



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

instituteurs

Question écrite n° 9874

## Texte de la question

M. Alain Clary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels du 1er degré qui sont actuellement divisés en deux corps pour le même travail. Le calendrier qu'il propose ramènerait l'intégration du dernier instituteur dans le corps des professeurs d'écoles en 2011 au lieu de 2014, ce qui signifie qu'un instituteur recruté en 1989, soit lors de la dernière promotion de ce type de personnel, aura attendu vingt-deux ans sa revalorisation statutaire et salariale. A titre d'exemple, dans le Gard, 2 200 instituteurs attendent encore leur intégration. Les instituteurs n'acceptent pas un tel délai. Ils l'ont manifesté à plusieurs reprises. Selon diverses estimations, cette revalorisation coûterait à l'Etat entre 1,8 milliard de francs et 6,2 milliards de francs. En conséquence, il lui demande s'il est possible de budgétiser cette somme sur les deux ans à venir afin de répondre aux aspirations que lui-même a jugées légitimes.

## Texte de la réponse

L'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles se fait par la voie de la liste d'aptitude et par la voie du premier concours interne. Cette intégration, qui a débuté en 1990, s'effectue actuellement sur un rythme annuel de 14 850 instituteurs devenant professeurs des écoles. Mais, conscient des difficultés posées par cette coexistence de deux corps différents pour exercer un métier unique, le ministre de l'éducation nationale a souhaité une accélération de ce rythme d'intégration. Des discussions sont en cours avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner les conditions d'une amélioration du service public d'enseignement dans lesquelles la carrière des instituteurs occupe une place importante. Par ailleurs, des instructions ont été données afin que plus aucun instituteur comptant trente-sept annuités et demie de service ne parte à la retraite sans avoir été promu dans le corps des professeurs des écoles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Clary](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9874

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 628

**Réponse publiée le :** 25 mai 1998, page 2859